



Produits de Première Nécessité

Bien chers fidèles,

Dieu merci, le pétrole redescend, grâce au fameux détroit, ce qui va alléger nos dépenses de kérosène pour desservir la chapelle, et le coût de la vie en général.

En revanche, au 1^{er} juillet, le coût de la vie spirituelle pourrait augmenter sensiblement. Les produits spirituels « de base » comme la messe du dimanche et la confession mensuelle, pourraient se payer au prix d'une excommunication, ce qui sera salé. À l'approche de cette fulmination potentielle le sentiment d'urgence s'accroît chez certains de justifier différentes positions. D'aucuns descendent dans un débat sur la nature du pouvoir de juridiction dans l'Église, ou sur la question de la définition exacte du schisme dans le droit canon ou sur celle de l'indéfectibilité de l'Église. Toutes choses fort intéressantes et utiles.

Pourtant, le débat ne mérite-t-il pas d'être regardé de haut, de beaucoup plus haut, et d'être simplifié ? La question des sacres de 1988 ou de 2026 n'est-elle pas tout simplement une question de fidélité à la mission de l'Église dans une situation de crise ?

La mission de l'Église, c'est le salut des âmes par la prédication de la foi catholique, puis la célébration du culte divin, que la foi rend possible. Ce culte de Dieu sur terre est à la fois un reflet et un commencement de celui du ciel. L'Église sauve donc les pécheurs de la damnation éternelle mais elle leur donne aussi, avec les moyens du salut, le salut lui-même déjà commencé. La question de la fidélité est donc une question de vie et de mort éternelles.

Nous parlons de la « crise » de l'Église, pour décrire une situation extraordinaire dans laquelle les moyens normaux pour assurer la mission de l'Église ne suffisent plus

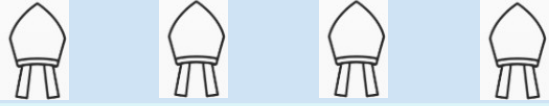
ou ne fonctionnent plus. Cette crise est sans précédent du fait de sa gravité inouïe, ce qui rend un peu hasardeuses les comparaisons historiques, qui pourtant fourniraient des repères. Il ne s'est jamais vu, par exemple, de trouver des papes dans l'histoire qui ont promu systématiquement au cours de plusieurs décennies d'affilée des doctrines clairement condamnées par leur prédécesseurs. Mais aujourd'hui nous avons des papes qui chantent la gloire du dialogue œcuménique, qui revendiquent la liberté religieuse pour les non-catholiques, qui promeuvent délibérément des pratiques morales ou liturgiques ou politiques scandaleuses, etc.

Voilà pourquoi nous nous trouvons dans un « état de nécessité », c'est-à-dire une situation extraordinaire qui exige des décisions et des moyens extraordinaires. Cette nécessité, puisqu'elle concerne le salut éternel, est d'une gravité et d'une urgence sans pareille. Nous avons besoin de la foi et de la messe. Ce sont des « produits de première nécessité » dont nul ne peut priver nos âmes.

La Fraternité Saint-Pie X les offre à prix coûtant, pour le pur amour de Dieu et des âmes. Qui pourrait l'en empêcher ? Le droit canonique ? Le droit a été écrit pour que ces produits soient justement distribués le plus largement et le plus efficacement possible. Ceux qui invoquent le droit dans ce cas précis ignorent la crise qui impose la nécessité d'écarter les exigences mêmes du droit. Ils tombent dans le légalisme, qui consiste à dire, « c'est contre la loi, donc c'est injuste ». En réalité, le droit lui-même, qui édicte des normes pour le cours normal des choses, dit bien que dans l'Église le salut des âmes doit être la loi suprême (c. 1752 du code de 1983).

La réalité, c'est donc la nécessité. Et la nécessité fait loi. La nécessité est celle, pressante, qui incombe à la FSSPX de continuer à exister pour arracher des ronces et sauver de la famine les brebis du Seigneur qui appellent à l'aide.

Père Raphaël du Chazaud+



Quelques Réponses au Sujet de la Fraternité St-Pie X

Article (extrait) publié en anglais par Crisis Magazine le 10 mars 2026, sous le titre « SSPX Response to Dubia », qui permet de rappeler utilement quelques réalités historiques et quelques principes doctrinaux.

Récemment, *Crisis Magazine* a publié un article intitulé « Les dubia (doutes en latin) d'un catholique adressés à la FSSPX », dans lequel l'auteur, Daniel Waldow, posait un certain nombre de questions concernant le statut de la Fraternité Saint-Pie X (FSSPX), ainsi que ses positions sur diverses questions qui préoccupent l'Église postconciliaire. Les réponses ci-dessous ont été rédigées par un prêtre de la FSSPX.

Question 1—Pourquoi la FSSPX demeure-t-elle dans une communion canonique irrégulière avec Rome alors qu'il existe d'autres groupes célébrant exclusivement la messe traditionnelle, tels que la Fraternité sacerdotale Saint-Pierre et l'Institut du Christ-Roi ? Pourquoi Rome approuve-t-elle la FSSP et l'ICR mais pas la FSSPX ?

Le statut juridique de la FSSPX vis-à-vis de Rome est considéré comme canoniquement irrégulier parce qu'elle fonctionne comme une société sacerdotale de vie commune sans vœux, bien qu'elle ait été officiellement supprimée le 6 mai 1975 par Mgr Mamie de Fribourg. La FSSPX a toujours soutenu que cette suppression était dépourvue de valeur canonique, en raison de ses motifs et de sa forme irrégulière. Des sanctions ultérieures ont été imposées au fondateur de la Fraternité ainsi qu'aux évêques qu'il a consacrés sans mandat en 1988, mais celles-ci concernent les personnes plutôt que l'institution.

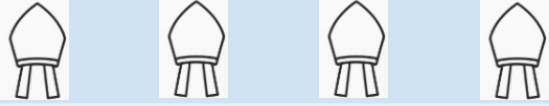
En ce qui concerne la Fraternité Saint-Pierre et l'Institut du Christ-Roi, il semble qu'ils soient tolérés par Rome :

- en partie parce qu'ils limitent leur activité publique à promouvoir la liturgie traditionnelle comme une simple préférence pour une forme antérieure de culte, et non comme un droit strict ou une exigence doctrinale ;
- en partie parce qu'ils ne prennent pas publiquement position contre les erreurs doctrinales qui ravagent actuellement l'Église ;
- et en partie parce que les autorités romaines, en raison de leur silence sur les questions doctrinales, sont satisfaites qu'ils servent les catholiques traditionnels qui pourraient autrement se tourner vers la FSSPX.

Question 2—Pourquoi le pape Benoît XVI a-t-il déclaré que la FSSPX « n'exerçait pas légitimement de ministère dans l'Église... non pas en raison de motifs disciplinaires, mais en fin de compte pour des raisons doctrinales » ? Quelles sont ces raisons doctrinales ?

Le pape Benoît XVI a tout-à-fait raison quant à la cause profonde de notre difficulté avec Rome : elle est doctrinale. Toute désobéissance apparente de la FSSPX n'est que la conséquence d'un désaccord doctrinal.

Au centre du problème doctrinal se trouve l'hérésie du modernisme, que St Pie X a combattu avec tant d'ardeur au début du 20^e siècle. Cette hérésie est un cancer aux multiples formes, dont chacune détruit une partie de l'ordre établi par Dieu pour le salut des âmes. Dans son ensemble, elle évacue le surnaturel, met la foi au service de la raison, la raison au service du sentiment, et attend de Dieu qu'il se mette au service de l'homme, lequel s'est orgueilleusement asservi à ses propres passions.



La FSSPX considère que le concile Vatican II a introduit quatre principales erreurs modernistes dans la vie de l'Église — erreurs qui ont provoqué un effondrement catastrophique de la foi et des mœurs. Ces erreurs sont : la fausse liberté religieuse, la collégialité, le faux œcuménisme et la négation effective de la messe comme sacrifice propitiatoire par l'introduction de la nouvelle messe (le « Novus Ordo Missae »).

Fausse liberté religieuse

Contrairement à *Dignitatis Humanae*, si tout homme doit avoir la liberté de professer l'unique vraie religion, aucun homme n'a le droit de professer publiquement une fausse religion, car cela est contraire au bien commun. Pensons à la diffusion de la pornographie : elle peut être considérée comme une « liberté d'expression », mais tout homme droit voit qu'elle ne devrait pas être permise en raison des dommages, naturels et surnaturels, qu'elle cause à la société. La fausse liberté religieuse a été condamnée de manière non équivoque par l'Église (cf. Pie IX, *Quanta Cura*, 1864).

Collégialité

La collégialité, promue dans *Lumen Gentium*, est la théorie erronée selon laquelle le Christ n'aurait pas réellement établi l'Église comme une institution hiérarchique avec le pape pour chef visible. Au contraire, le pape et les évêques formeraient un collège, dont le pape serait le principe d'unité. Cela peut sembler subtil, mais ses conséquences en manifestent l'erreur.

Cette nouvelle conception du collège a d'abord diminué le pouvoir officiel du pape comme vicaire du Christ ; ensuite, le pouvoir de chaque évêque sur son diocèse a été amoindri par sa soumission aux conférences épiscopales ; enfin, aujourd'hui, la synodalité apparaît comme l'aboutissement de ce processus, qui renverse l'Église en privant Dieu de sa hiérarchie et en la soumettant aux inspirations d'une minorité d'activistes synodaux.

Faux œcuménisme

Le faux œcuménisme, promu notamment par *Unitatis Redintegratio*, attribue aux fausses religions des prérogatives

qui appartiennent exclusivement à la vraie religion, en particulier la capacité de conduire les âmes au salut et d'appartenir à l'unique Église du Christ. En réalité, il s'agit d'une vaine recherche du plus petit dénominateur commun en religion, au prix de la foi. Il a été condamné à maintes reprises par l'Église (cf. Pie XI, *Mortalium Animos*, 1928).

Ces trois erreurs sont l'écho empoisonné de la devise « liberté, égalité, fraternité » de la Révolution française, qui cherchait à remplacer la religion de Dieu par la religion de l'homme.

Négation du sacrifice propitiatoire

La quatrième erreur principale est le fruit naturel des trois précédentes : la négation pratique de la messe comme sacrifice propitiatoire. La messe est la représentation du même sacrifice unique et parfait du Calvaire, offert par le Christ pour le salut des âmes. En permettant à son sacrifice de transcender le temps, Notre-Seigneur appelle les fidèles à s'unir à Lui comme victimes, participant à Sa mort afin de participer à Sa vie pour l'éternité.

Cette vérité sublime est cependant gênante pour ceux qui valorisent avant tout « ce qui nous unit » avec les autres religions, en particulier les protestants. Le nouvel Ordo de la messe a été conçu comme une liturgie nivelée par le bas pour n'offenser personne, destinée à ne plus se distinguer des liturgies de ceux qui rejettent la Messe comme sacrifice propitiatoire.

Ces quatre erreurs constituent le cœur de la crise de l'Église, dont les conséquences sont à la fois nombreuses et étonnantes. Depuis soixante ans, toute la vie doctrinale, liturgique, dévotionnelle, institutionnelle et morale de l'Église est en déclin manifeste, et il est remarquable que Rome refuse de reconnaître que le Concile en a été la cause instrumentale.

L'opposition de la FSSPX à ces erreurs doctrinales est non négociable.

Prochaines visites du prêtre—<https://laportelatine.org/lieux/paita>

Jeudi 25 juin	Saint Guillaume, Abbé 3° classe		Messe basse 18.00	
Vendredi 26 juin	Saints Jean et Paul, Martyrs 3° classe	CONFESSIONS 17.00	Messe basse 18.00	
Samedi 27 Juin	De la Sainte Vierge le samedi 4° classe	CONFESSIONS 8.00	Messe basse 9.00	
Dimanche 28 juin	5e Dimanche après la Pentecôte Mémoire : Vigile des Saints Apôtres Pierre et Paul 2° classe	CONFESSIONS 8.00	MESSE CHANTEE 9.00	Verre de l'amitié en l'honneur du P. Sayed Elias

Dimanche 26 juillet	9e Dimanche de la Pentecôte Mémoire de Ste Anne, mère de la Sainte Vierge	CONFESSIONS 8.00	MESSE CHANTEE 9.00	
----------------------------	--	---------------------	-------------------------------------	--

Les messes dominicales suivantes seront les dimanches 16 août et 23 août.

Pour aider la chapelle: **FRATERNITE SACERDOTALE SAINT PIE X - SECTION NC, BP 583, 98890 PAITA**

IBAN: **FR14 1415 8010 2200 0282 1205 146** BIC: **CEFNNCN1** Demandez au Père votre reçu fiscal

CENTRE FINANCIER OPTNC - 7 RUE EUGENE PORCHERON - 98899 NOUMEA CEDEX